

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DROME

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

28 septembre 2022

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°16.2022

REPARTITION DEVIS
BERGER LEVRAULT
POUR MISE EN
PLACE M 57

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 026-212600431-20221003-DELIB16_2022-DE



De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 03 octobre 2022 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

BLAIN Bruno, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques.
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian).

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Le Maire rappelle que la secrétaire est employée sur trois communes. Les deux autres communes prévoient également le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. La commune de Beauvoisin a demandé un devis d'accompagnement pour le passage à la M57 auprès du prestataire Berger Levrault. Le devis s'élève à 660 € TTC. Il est proposé de partager la prise en charge de cette offre, ce qui représenterait un coût de 220 € par commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la prise en charge à hauteur du tiers du montant du devis soit 220 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 03 octobre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

